

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 41.844, Rhône

Classification internationale :

N° 1.303.238

A 61 t

**Pansement.**

M. JEAN, ÉMILE WARMÉ résidant en France (Rhône).

Demandé le 7 septembre 1961, à 14^h 30^m, à Lyon.

Délivré par arrêté du 30 juillet 1962.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 36 de 1962.)

Les pansements exécutés manuellement avec du coton, de la gaze sèche, de la gaze enduite d'un produit gras, ou les pansements mixtes composés d'une bande collante et d'une bande de gaze, ont de graves défauts pour certaines lésions, en particulier pour les brûlures. En effet :

Ils laissent mal passer l'air qui cicatrise ;

Ils collent toujours plus ou moins à la plaie, ce qui fait que, lorsqu'on désire les enlever, non seulement il y a douleur pour le blessé, mais de plus les amorces de cicatrisation, les bourgeons... sont arrachés et la guérison est repoussée d'autant.

Afin de remédier à ces inconvénients, la présente invention a pour objet un pansement présentant un rebord périphérique souple destiné à prendre appui sur le corps tout autour de la plaie, et une partie supérieure ou couverture qui, maintenue à distance de la plaie par le rebord précité, est constituée en une matière perméable à l'air, afin de permettre la circulation de l'air au contact de la plaie.

La couverture précitée, perméable à l'air, peut, bien entendu, être traitée de manière à aseptiser l'air qui la traverse, afin que la plaie soit constamment en contact avec un matelas d'air ne contenant ni impuretés, ni microbes, et se renouvelant perpétuellement.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui va suivre, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce pansement :

Fig. 1 et 2 en sont des vues en perspective, respectivement par-dessus et par-dessous ;

Fig. 3 en est une vue en coupe longitudinale en position d'utilisation.

Dans le cas représenté au dessin, ce pansement se présente sous une forme générale parallépipédique. Il est constitué essentiellement de deux éléments, à savoir un cadre rectangulaire 2 et un élément de couverture 3 disposés sur l'une des faces de ce cadre. Le cadre 2 peut être constitué en divers matériaux, tels que notamment par exemple en polyuréthane expansé. L'élément de couverture 3

peut lui-même être constitué en divers matériaux, à condition que celui choisi soit perméable à l'air ; c'est donc ainsi que cet élément 3 peut, notamment, être constitué en polyuréthane expansé.

Ce pansement présente enfin un moyen de fixation sur le corps, à savoir un produit collant 4 étendu sur la face du cadre 2 opposée à celle servant de support à l'élément de couverture 3.

Le mode d'utilisation de ce pansement se conçoit aisément : en admettant qu'une portion de la surface 5 du corps présente une plaie 6, il suffit de prendre un pansement dont le cadre 2 a des dimensions supérieures à celles de la plaie 6 et, après avoir éventuellement étendu une pommade ou un produit quelconque sur cette plaie, d'appliquer le pansement sur le corps, de manière à ce que la plaie 6 soit située à l'intérieur de l'enceinte délimitée par le cadre 2 et l'élément de couverture 3, le moyen de collage 4 permettant la fixation du pansement sur le corps 5.

Le pansement, objet de l'invention, peut, bien entendu, avoir une forme absolument quelconque : carrée, rectangulaire, ronde, parallépipédique, triangulaire...

Quant aux matériaux entrant dans la constitution de ce pansement, ils peuvent être de différentes sortes. C'est ainsi que peuvent être utilisés : la mousse de polystyrène, le polyuréthane expansé, les diverses mousses de matière plastique, les matières plastiques coulées, moulées, embouties, le cuir, le caoutchouc, le tulle gras, les tissus, le feutre...

Quant à la fabrication de ce pansement, elle peut être réalisée de façons très diverses. C'est ainsi que peuvent être préparés de petits pansements prédécoupés, prémoulés, pré-emboutis, précoulés, prémontés, de différentes dimensions, pour soigner des plaies de différentes surfaces. C'est ainsi encore que, notamment pour les plus grosses plaies, peuvent être prévus des pansements en rouleau, en bande ou en plaque, ces pansements pouvant être armés afin que, malgré les courbes du corps, l'élément de couverture du pansement ne puisse venir en contact avec la plaie. De tels pansements peu-

vent, d'ailleurs, être livrés en éléments séparés, à savoir : d'une part, l'élément de couverture pris dans une matière adéquate et sous la forme de plaque ou de bande roulée et, d'autre part, le cadre support, enduit d'adhésif sur ses deux faces opposées afin de permettre la fixation de l'élément de couverture sur le cadre et celle de l'ensemble du pansement sur le corps.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de ce pansement, non plus qu'aux seules matières constitutives pour ses divers éléments, qui ont été ci-dessus indiquées à titre d'exemples; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes, quelle que soit, notamment, la matière constitutive de son rebord et que cette matière soit ou non perméable à l'air.

RÉSUMÉ

1° Pansement, caractérisé en ce qu'il présente un rebord périphérique souple destiné à prendre appui sur le corps tout autour de la plaie, et une partie supérieure ou couverture qui, maintenue à distance de la plaie par le rebord précité, est constituée en une matière perméable à l'air, afin de permettre la circulation de l'air au contact de la plaie.

2° A titre de produit industriel nouveau, tout pansement tel que spécifié en 1°, ou comportant application de semblables dispositions.

JEAN, ÉMILE WARMÉ

Par procuration :

GERMAIN & MAUREAU

FIG.1

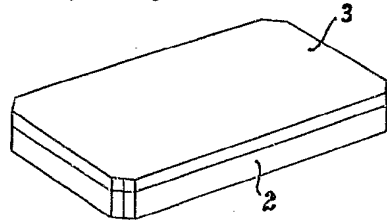


FIG.2

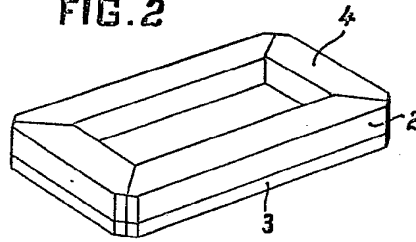


FIG.3

